

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier tenue le 02 septembre 2014 à vingt heures au Centre municipal conformément aux dispositions du Code municipal et des règlements municipaux applicables.

Sont présents mesdames les conseillères Nicole Ste-Marie et Joane Gibeau, messieurs les conseillers, Michel Hamelin, Sylvain Mallette, François Thibault et Mario Parent sous la présidence de madame la mairesse Francine Daigle.

Est présent monsieur Michel Morneau, urbaniste OUC, directeur général et secrétaire-trésorier.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Francine Daigle constate le quorum et déclare la séance ouverte à vingt heures.

2. Adoption de l'ordre du jour

14-09-212

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'adopter l'ordre du jour suivant avec les modifications en italique et avec le point varia ouvert :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014
 - 3.1 Suivi du conseil municipal
4. Période de questions
5. Administration
 - 5.1 Demandes d'appui financier
 - a)
 - 5.2 Adoption des dépenses – août 2014
 - 5.3 Rapport - Directeur général
 - 5.4 Rapport – Mairesse
 - 5.5 Correspondance
 - 5.6 *Retiré*
 - 5.7 Adjudication – refinancement de la dette – infrastructure d'égouts
 - 5.8 Concordance et courte échéance - dette – infrastructure d'égouts
 - 5.9 Formation ADMQ
 - 5.10 Campagne promotionnelle de la MRC Beauharnois-Salaberry
 - 5.11 PIQM
 - 5.12 Centre municipal
 - 5.13 Publicité – journal Le Suroit Régional et Agricole
6. Incendies et sécurité civile
 - 6.1 Rapport – conseiller
7. Travaux publics et assainissement
 - 7.1 Rapport - Directeur général
 - 7.2 Rapport – conseiller
 - 7.3 Accotements 2014
 - 7.4 Asphalte 2014
 - 7.5 Lignage 2014
 - 7.6 Correction du pavage – 207 et chemin Grande-Ligne
 - 7.7 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013
 - 7.8 Joints à chaud
8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

- 8.1 Rapport – inspectrice
- 8.2 Rapport – conseiller
- 8.3 *Bordure - pergola*
- 9. Bibliothèque, culture et patrimoine
 - 9.1 Rapports – conseiller
 - 9.2 Étagère chez Yelle et frères (projet d’amélioration des équipements de la bibliothèque)
- 10. Loisirs et divertissement
 - 10.1 Rapport – conseiller
 - 10.2 Patinage libre
 - 10.3 Piste de ski de fond
- 11. Varia
 - 11.1 *Nomination – maire suppléant*
- 12. Levée de l’assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014

14-09-213

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2014 sans modification.

ADOPTÉ

3.1 Suivi – séance du conseil municipal précédent

Une demande a été faite auprès de la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands pour analyser l'issue donnant sur le parc ainsi que l'aménagement du conteneur.

L'administration de la municipalité a demandé au Ministère des Transports du Québec, Direction de l'Ouest-de-la-Montérégie de l'informer des démarches à accomplir afin de mener à bien le projet de la mise en place d'une traverse piétonnière sur la route 205.

4. Période de questions

Trois citoyens posent différentes questions au sujet des exigences normatives de rejet à même le réseau pluvial. Il est indiqué par le directeur général qu'il faut contacter l'inspectrice municipale afin d'évaluer chaque installation avec les normes aux différents règlements. Par ailleurs, dans le développement du Forgeron, la municipalité fera une dernière couche d'asphalte plaçant un niveau final aux rues et ainsi ajuster l'écoulement des eaux de ruissellement vers les regards.

Un citoyen se plaint au sujet du coût des taxes. Il indique que la valeur de l'évaluation de sa résidence a bondi alors que beaucoup de réparations sont requises et que l'évaluation serait surévaluée. Madame la mairesse Francine Daigle indique à ce citoyen que des recours lui sont possibles afin de contester son évaluation.

Un citoyen indique que la partie de la rue du Forgeron présentement non asphaltée a de nombreux trous qu'il faudrait combler. Madame la mairesse Francine Daigle indique que nous avons différents chantiers de construction devant débiter. À cet effet, un entrepreneur sera dépêché afin de niveler le chemin.

5. Administration

5.1 Demande(s) d'appui financier

Il n'y a pas de demande à cet effet.

5.2 Adoption des dépenses – août 2014

14-09-214

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

Que les dépenses pour la période du 5 août au 2 septembre 2014 inclusivement, d'un montant total de 52 626.29 \$ sont adoptées et peuvent être payées. La liste de ces dépenses est incluse dans un registre prévu à cette fin.

ADOPTÉ

5.3 Rapport - Directeur général

Le rapport des activités du directeur général depuis la dernière séance du conseil est déposé.

5.4 Rapport – Mairesse

Madame la mairesse, Francine Daigle, présente le rapport des activités pour le dernier mois.

5.5 Liste de la correspondance

La liste de la correspondance est déposée.

5.6 Retiré

5.7 Adjudication – refinancement de la dette – infrastructure d'égouts

14-09-215

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE la Municipalité de Saint-Urbain-Premier accepte l'offre qui lui est faite de la Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 9 septembre 2014 au montant de 1 738 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 262-08 et 237-06. Ce billet est émis au prix de 100 CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série de cinq (5) ans comme suit :

210 700 \$	2,52000 %	9 septembre 2015
216 800 \$	2,52000 %	9 septembre 2016
222 900 \$	2,52000 %	9 septembre 2017
229 200 \$	2,52000 %	9 septembre 2018

858 400 \$	2,52000 %	9 septembre 2019
-------------------	------------------	-------------------------

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

ADOPTÉ

5.8 Concordance et courte échéance - dette – infrastructure d'égouts

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Urbain-Premier souhaite emprunter par billet un montant total de 1 738 000 \$:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de \$
262-08	863 900 \$
237-06	874 100 \$

CONSIDÉRANT QUE' à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

14-09-216

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 738 000 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 262 08 et 237 06 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la mairesse et le secrétaire trésorier;

QUE les billets soient datés du 9 septembre 2014;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2015	210 700 \$
2016	216 800 \$
2017	222 900 \$
2018	229 200 \$

2019	235 800 \$(à payer en 2019)
2019	622 600 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Urbain-Premier émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 septembre 2014), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2020 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 237-06, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

5.9 Formation ADMQ

CONSIDÉRANT QUE la formation de la COMAQ «Balancer vos états financiers avec succès et maîtriser les transactions particulières» donnée au mois d'octobre 2014 ne répond plus au besoin du service administratif;

CONSIDÉRANT QUE l'ADMQ offre une formation en ligne plus adaptée au besoin actuel.

EN CONSÉQUENCE,

14-09-217

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'annuler la formation «Balancer vos états financiers avec succès et maîtriser les transactions particulières»;

D'inscrire madame Julie Roy adjointe administrative comptabilité à la formation «comptabilité municipale 1» à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) au montant de 386\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

5.10 Campagne promotionnelle de la MRC Beauharnois-Salaberry

Les membres du conseil discutent de la proposition de financement 2014-2015-2016-2017 de la campagne promotionnelle du territoire de la MRC. Le financement de 1 million pour cette campagne est partagé entre la MRC de Beauharnois-Salaberry, le CLD, le Pacte rural, les municipalités, divers organismes et le secteur commercial et industriel. Suite aux discussions, la municipalité ne versera pas de sommes additionnelles pour l'année 2014, puisque sa participation est déjà incluse via les sommes versées par le Pacte rural, le CLD et la MRC.

Malgré le fait que la campagne promotionnelle semble s'orienter particulièrement sur la mise en valeur de la présence de l'eau sur le territoire et de tous les liens s'y rapportant, le conseil n'est pas totalement opposé à une participation dite régionale. En principe, le conseil se dit d'accord pour investir dans une campagne régionale de façon équitable pour ses citoyens.

Pour l'instant, la municipalité ne désire pas s'engager pour la période 2014 à 2017 et reverra annuellement sa participation.

5.11 PIQM

CONSIDÉRANT QUE Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) volet 5 propose une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE le sous-volet 5.1, projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire, offre aux municipalités la possibilité de réaliser des projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire. Il vise à assurer la sécurité et la santé des employés et de la collectivité, à améliorer l'offre de service et la qualité de vie des citoyens ainsi qu'à pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures en place;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier a présenté une demande dans le cadre du programme «Initiative d'investissement local (IIL)» à Développement économique du Canada pour l'amélioration et remise en état d'une salle communautaire.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Urbain-Premier désire compléter son financement avec le programme PIQM.

CONSIDÉRANT QUE des études techniques de professionnels étoffent la demande.

EN CONSÉQUENCE,

14-09-218

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De déposer une demande au sous volet 5.1 «projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire» du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM) pour l'amélioration et remise en état du centre municipal au 204 rue Principale.

La municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

D'autoriser le directeur général Michel Morneau urbaniste OUQ à signer tous les documents en lien avec cette demande de subvention.

ADOPTÉ

5.12 Centre municipal

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment municipal au 204 rue Principal n'est pas considéré comme uniquement un bâtiment administratif, mais plutôt un lieu multiservices pour les citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

14-09-219

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De nommer le bâtiment au 204 rue Principal, centre municipal au lieu de bureau municipal.

De faire remplacer une plaque signalétique de l'enseigne sur poteau par le même fournisseur des nouvelles enseignes municipales soit Mario Bonneville.

ADOPTÉ

5.13 Publicité – journal Le Suroit Régional et Agricole

14-09-220

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser une dépense de 100\$ pour une publication concernant l'implication des pompiers volontaires à même le journal Le Suroit Régional et Agricole.

ADOPTÉ

6. Incendies et sécurité civile

6.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Sylvain Mallette effectue son rapport des activités du mois.

7. Travaux publics et assainissement

7.1 Rapport - Directeur général

Le rapport du directeur général est déposé concernant les activités des travaux publics et assainissement depuis la dernière séance du conseil.

7.2 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin indique que la visibilité au coin de la Montée de la rivière des Fèves et du chemin de la rivière des Fèves est difficile près de la ligne d'arrêt limitrophe au 150 montée de la rivière des Fèves. Également, la coupe des accotements et des fossés a débuté pour se terminer cette semaine.

7.3 Accotements 2014

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres du 7 août 2014 vise à effectuer le rehaussement des accotements sur le chemin de la rivière des Fèves sud et une partie de la montée de la rivière des Fèves;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu dépôt le 25 août de 6 soumissionnaires avant l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu et que les prix des offres sont les suivants, en ordre d'ouverture :

NRJ	136 892.68\$
Pavage MCM	75 485.40\$
Ali construction	74 019.47\$
Sintra	102 787.86\$
DJL	90 535.91\$
Pavage Ultra	63 217.67\$;

CONSIDÉRANT QUE la part du budget en immobilisation pour ces travaux est amplement sous les offres des soumissionnaires;

EN CONSÉQUENCE,

14-09-221

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

De refuser l'ensemble des offres déposé en raison du dépassement du budget.

ADOPTÉ

CONSIDÉRANT QUE la résolution 14-09-221 rejette l'ensemble des soumissions en raison du dépassement du budget

14-09-222

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvain Mallette

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau urbaniste OUQ à négocier des contrats avec des fournisseurs afin de réaliser le projet d'accotement et dont le coût total ne doit pas dépasser un maximum de 22 178\$ sans les taxes.

ADOPTÉ

7.4 Asphalte 2014 (résultat de l'appel d'offres)

CONSIDÉRANT QUE l'appel d'offres du 13 août 2014 vise à effectuer le pavage du chemin de la rivière des Fèves nord sur environ 400 mètres et une partie du chemin Grande-Ligne sur 1 470 mètres;

CONSIDÉRANT QU'IL y a eu dépôt le 28 août de 5 soumissionnaires avant l'ouverture des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu et que les prix des offres sont les suivants, en ordre d'ouverture :

DJL	113 689.47\$
Ali construction	85 460.82\$
Pavage Ultra	96 679.31\$
Pavage Ceka	95 132.68\$
Sintra	131 028.65\$

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont inscrits au budget en immobilisation pour ces travaux et respecte ce dernier.

EN CONSÉQUENCE,

14-09-223

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du Conseil

D'accepter l'offre du plus bas soumissionnaire Ali construction au montant de 85 460.82\$ tel que présenté et selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉ

Contrôle qualité

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de contrôler la qualité des travaux et des mélanges de l'enrobé bitumineux utilisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité procédera à des travaux de pavage sur le chemin de la rivière des Fèves nord ainsi que sur le chemin Grande-Ligne;

EN CONSÉQUENCE,

14-09-224

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'octroyer un contrat au groupe ABS, pour l'évaluation qualitative de l'asphalte et la surveillance de chantier selon l'offre de service.

7.5 Lignage 2014

CONSIDÉRANT QU' un appel d'offres a été préparé et expédié à trois fournisseurs pour l'obtention du service de lignage de la chaussée;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 28 août 2014;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises ont déposé leurs soumissions alors que les offres sont les suivantes en ordre d'ouverture :

Lignco Sigma	15 237.63\$
Marquage signalisation Rive-Sud	14 775.81\$
Marquage multiligne	12 587.97\$;

EN CONSÉQUENCE,

14-09-225

Il est proposé par monsieur le conseiller François Thibault

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'octroyer un contrat à la compagnie 9185-6971 Québec Inc., Marquage Multi Lignes, au montant de 12 587.97 \$ plus les taxes, le plus bas soumissionnaire conforme selon les conditions de l'appel d'offres.

ADOPTÉ

7.6 Correction du pavage – 207 et chemin Grande-Ligne

CONSIDÉRANT QU' il y a une grande dégradation de l'intersection de la route 207 et du chemin Grande-Ligne, dans la partie ouest, près de la croix de chemin;

EN CONSÉQUENCE,

14-09-226

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser la correction de 30 mètres carrés de pavage au coin de la route 207 et du chemin Grande-Ligne.

D'octroyer un mandat à Pavage J.M Beaulieu pour le compactage et le nivelage de la pierre, le balayage de la surface pavée, la fourniture de liant d'accrochage, la pose de 6,35 centimètres d'asphalte et la compaction de l'enrobé, l'ensemble selon l'offre du premier juillet 2014 au montant de 1 525\$ plus les taxes.

ADOPTÉ

7.7 Rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2013

Le directeur général et secrétaire trésorier dépose au conseil municipal le formulaire de l'eau potable 2013. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable mise en place des suites de la Politique nationale de l'eau dont le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire a la responsabilité.

7.8 Joints à chaud

14-09-227

Il est proposé par monsieur le conseiller Mario Parent

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'octroyer un contrat à l'équipe Marcil inc. selon l'offre de service 312 du 8 mai 2014 pour le scellement de fissure sur une longueur de 1 572 mètres linéaires à 2,45\$ du mètres linéaires sans fraisage des fissures sur le chemin de la rivière des Fèves nord.

ADOPTÉ

8. Aménagement du territoire, urbanisme, santé et bien-être et transport

8.1 Rapport – inspectrice

Le rapport des activités de l'inspectrice municipale est déposé.

8.2 Rapports – conseiller (ère)

Il n'y a pas de rapport des activités d'effectué pour ce mois.

8.3 Bordure – pergola

14-09-228

Il est proposé par madame la conseillère Joane Gibeau

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

D'autoriser le directeur général Michel Morneau urbaniste OUQ à acquérir des bordures de délimitation de la surface de pergola ainsi que d'acheter du paillis de type fibre de jeux afin de combler l'aire intérieure avec cette matière.

ADOPTÉ

9. Bibliothèque, culture et patrimoine

9.1 Rapports – conseiller (ère)

Madame la conseillère Nicole Sainte-Marie fait un rapport des activités des comités.

ADOPTÉ

9.2 Étagère chez Yelle et frères (projet d'amélioration des équipements de la bibliothèque)

CONSIDÉRANT QUE les matériaux sélectionnés pour la création des étagères ont été bonifiés passant de l'aggloméré canadien à du contreplaqué russe;

CONSIDÉRANT QUE le prix de l'offre de service n'était pas juste et était sous-évalué selon les informations obtenues par le fournisseur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame la conseillère Nicole Sainte-Marie

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De revoir le prix de la soumission à la hausse au montant de 775\$ par étagère plus les taxes chez Yelle et frères, dont le prix sous-évalué se chiffrait à 626.44\$.

ADOPTÉ

10. Loisirs et divertissement

10.1 Rapport – conseiller

Monsieur le conseiller Michel Hamelin fait le rapport des activités du mois.

10.2 Patinage libre

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

De contribuer à la location de la glace au Centre Sportif Régional des Copains à Sainte-Martine pour la saison 2014-2015 (26 périodes) au coût de 0.80 \$ par résident plus les taxes applicables (946.60 \$) et d'autoriser le directeur général à signer le contrat requis.

D'aviser la population dans le journal que la municipalité subventionne le patinage libre le dimanche seulement. La plage du mercredi n'est plus disponible aux municipalités et les citoyens devront s'informer auprès des responsables du Centre Sportif Régional des Copains s'ils veulent louer d'autres plages à l'horaire.

ADOPTÉ

10.3 Piste de ski de fond

Les membres du conseil municipal désirent entreprendre une démarche d'autorisation visant la réutilisation de la piste de ski de fond avec le nouveau propriétaire du 339, chemin de la rivière des Fèves nord.

11. Varia

11.1 Nomination – maire suppléant

14-09-231

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Hamelin

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil

Conformément aux dispositions de l'article 116 du Code Municipal

Que monsieur le conseiller Sylvain Mallette soit désigné maire suppléant et représentant au Conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry et au Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay pour remplacer le cas échéant la mairesse devant siéger au Conseil municipal, au Conseil de la MRC Beauharnois-Salaberry et au CA de la Régie intermunicipale d'aqueduc. Cette désignation est valable jusqu'au 31 septembre 2015.

ADOPTÉ

Les élus remercient monsieur le conseiller Michel Hamelin pour ses services.

12. Levée de la séance

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 22h16.

Francine Daigle, mairesse

Michel Morneau, urbaniste, directeur général